PLAN DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

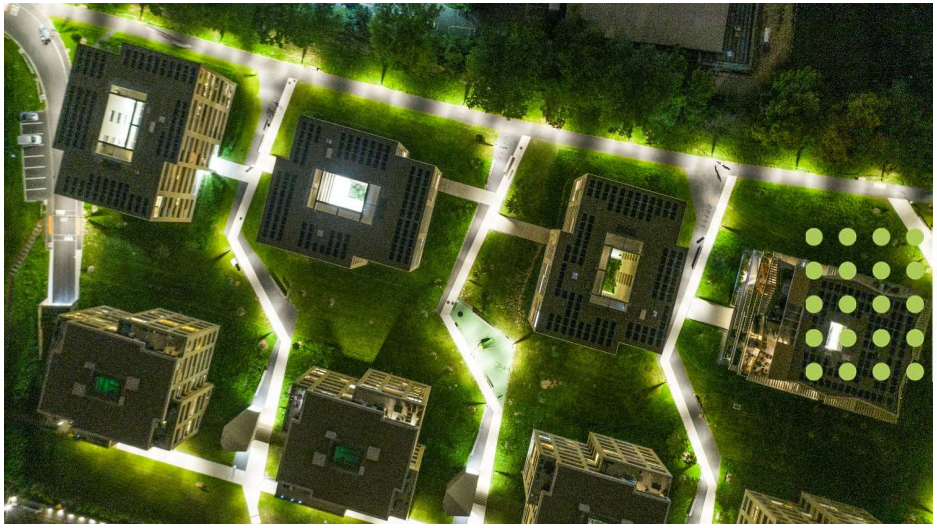

Atelier 4 – Batiment / énergie

CONTEXTE

L’urgence climatique déclarée à Genève

- 18 octobre 2019 : le Grand Conseil vote la **motion 2520** « une réponse politique à l’appel des jeunes pour le climat ».
- 4 décembre 2019 : le Conseil d’État déclare **l'urgence climatique** = réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et neutralité carbone en 2050.
- Mise en cohérence du **Plan climat cantonal** en prenant en compte ces nouveaux objectifs (version renforcée en préparation).

→ Définition d’une **politique énergétique** intégrant ces objectifs.

AMBITION

Répondre à l'enjeu climatique

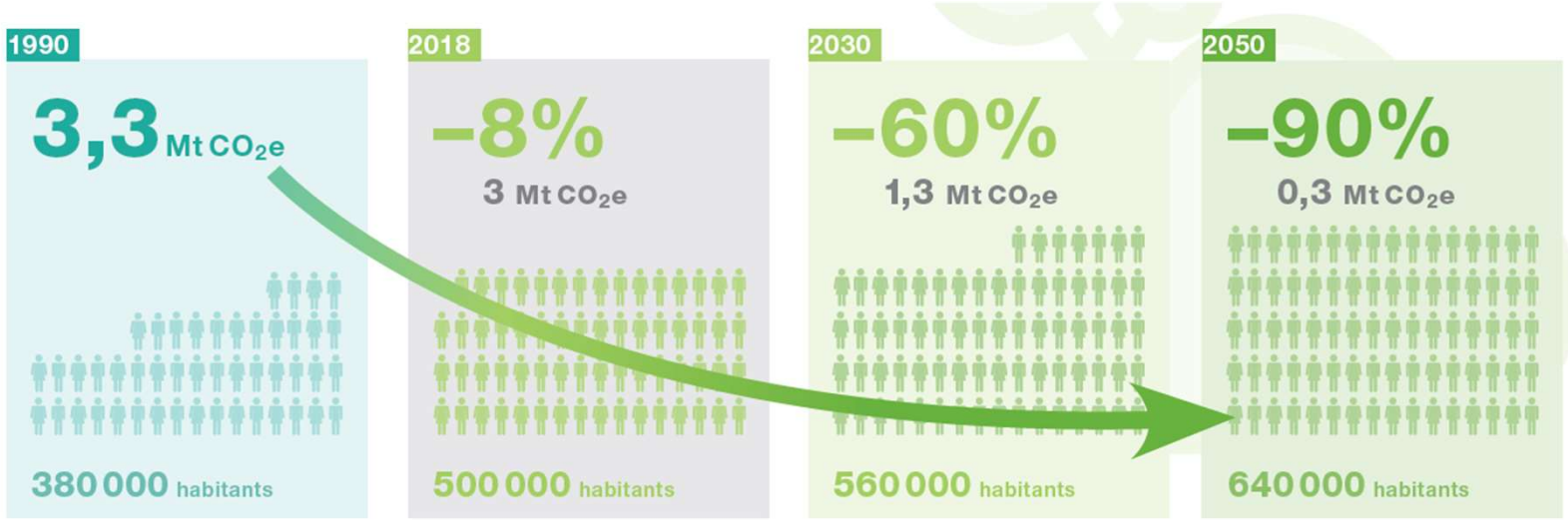

PDE 2020-2030

Un nouvel élan pour la transition énergétique

Pour atteindre les objectifs fixés par le Grand Conseil au travers de la motion 2520, le Canton se dote d'un programme d'actions concrètes pour accélérer la transition énergétique.

→ Le Conseil d'État adopte aujourd'hui le **Plan directeur de l'énergie** pour la période 2020-2030.

OBJECTIF

Un défi majeur pour notre Canton

- Pour atteindre la société à 2000 W sans nucléaire d'ici à 2050, nous devons :
  - → **diviser par 3,5** la consommation d'énergie par personne,
  - → **multiplier par 3** la part des énergies renouvelables.
- Un défi inédit qui nécessite une **rupture profonde** dans notre façon d'appréhender notre consommation d'énergie.
- Cette transition énergétique est **porteuse d'opportunités** pour notre Canton, ses habitants et le tissu économique genevois.

→ Un ***Green New Deal*** pour Genève.

AMBITION

Atteindre la société à 2000 W en 2050

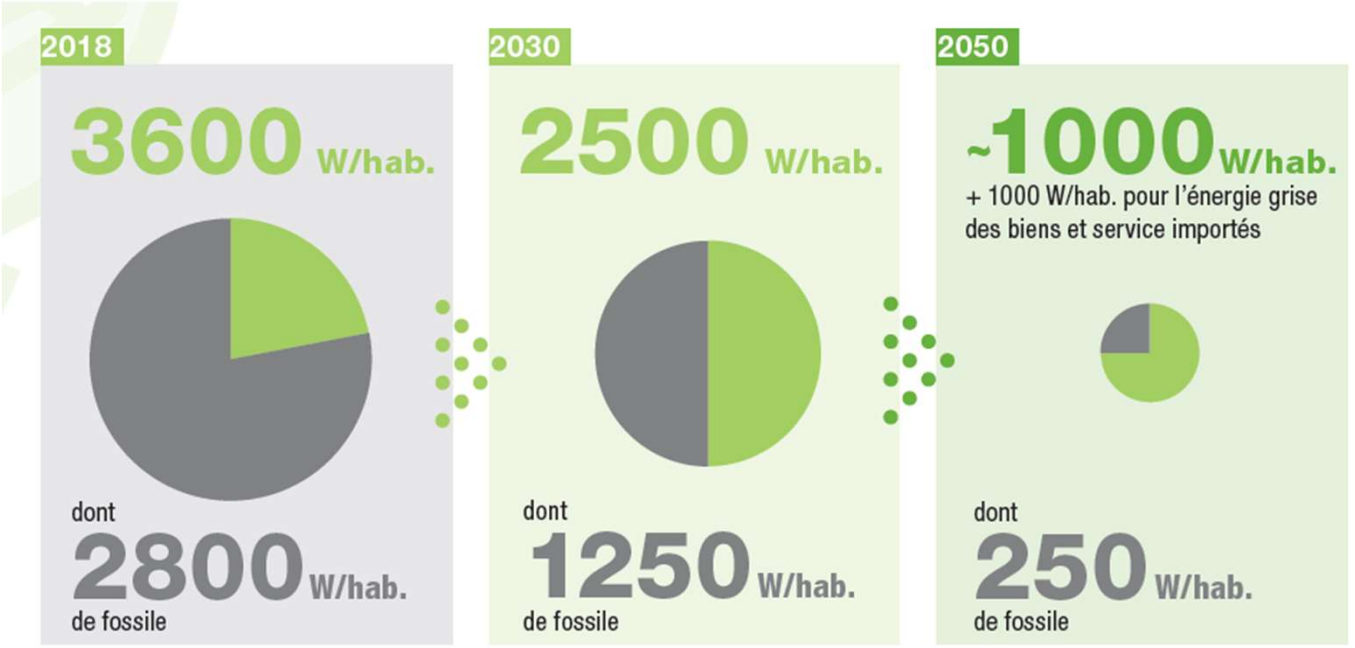

ORIENTATIONS

Consommer responsable, consommer local

- Le PDE décline de façon opérationnelle les objectifs de la politique énergétique, avec deux dimensions complémentaires :

  → **La consommation,** en réduisant la demande en énergie thermique et en maîtrisant la consommation d'électricité.

  → **L'approvisionnement,** en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables de notre territoire.

OBJECTIF N°1

Sortir du chauffage fossile

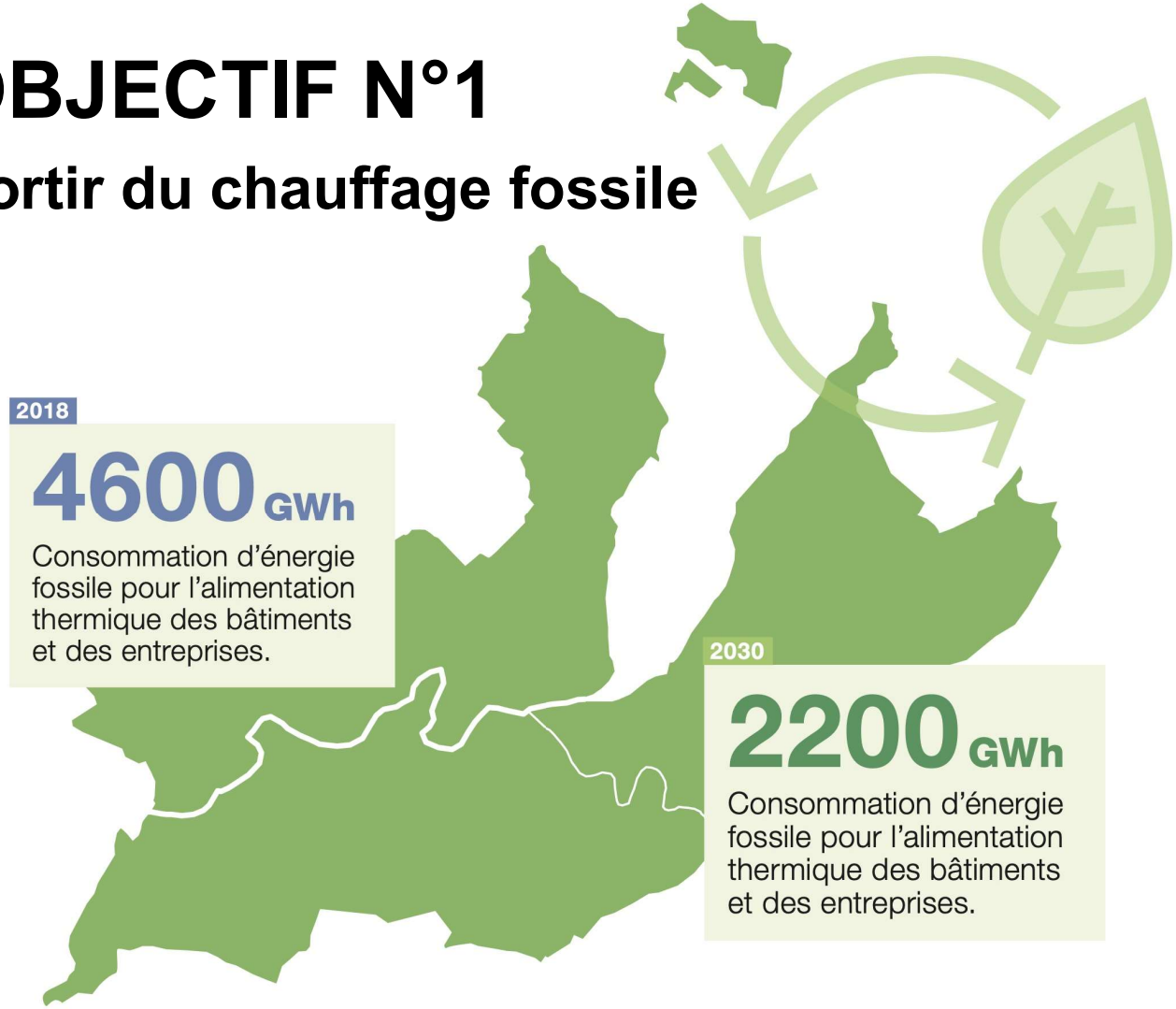

OBJECTIF N°2

Rénover et optimiser les bâtiments

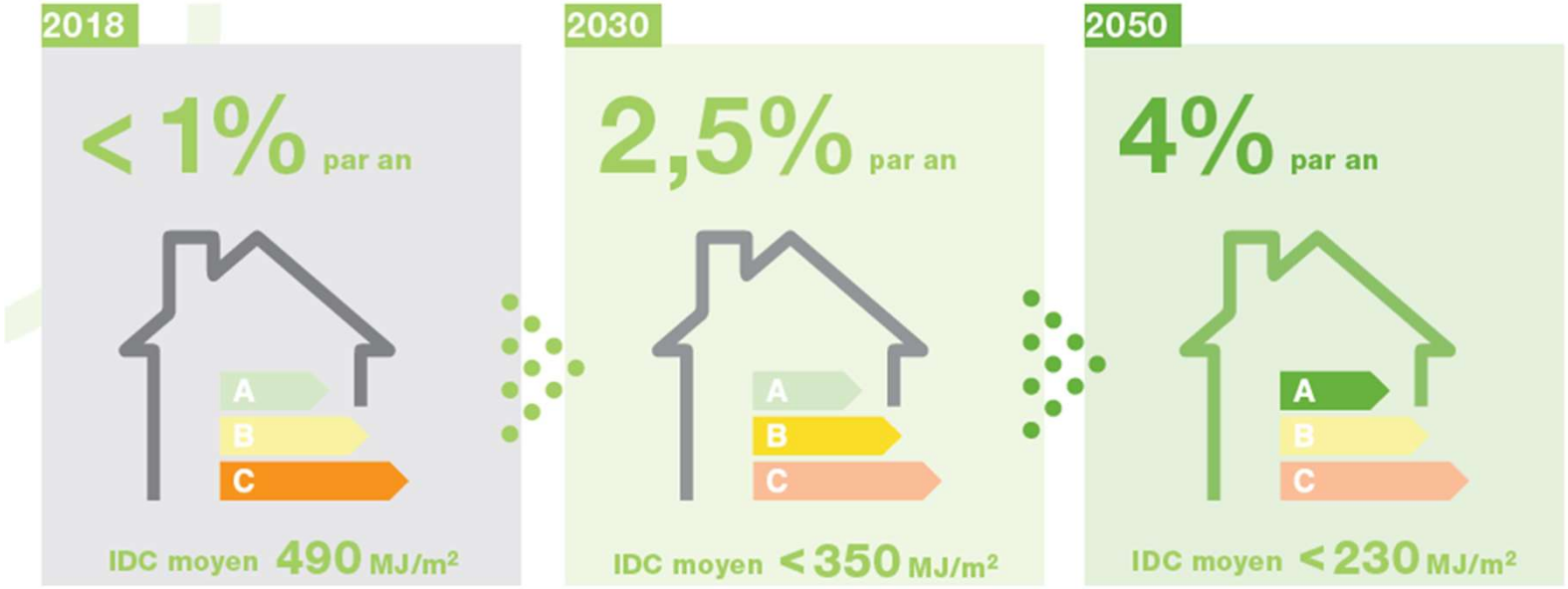

OBJECTIF N°3

Déployer les réseaux thermiques

1150 GWh

de chaleur et 150 GWh de froid distribués par les réseaux thermiques structurants en 2030.

80 %

d'énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux à l'horizon 2030.

250 km de réseaux thermiques en 2030 (120 km en 2018).

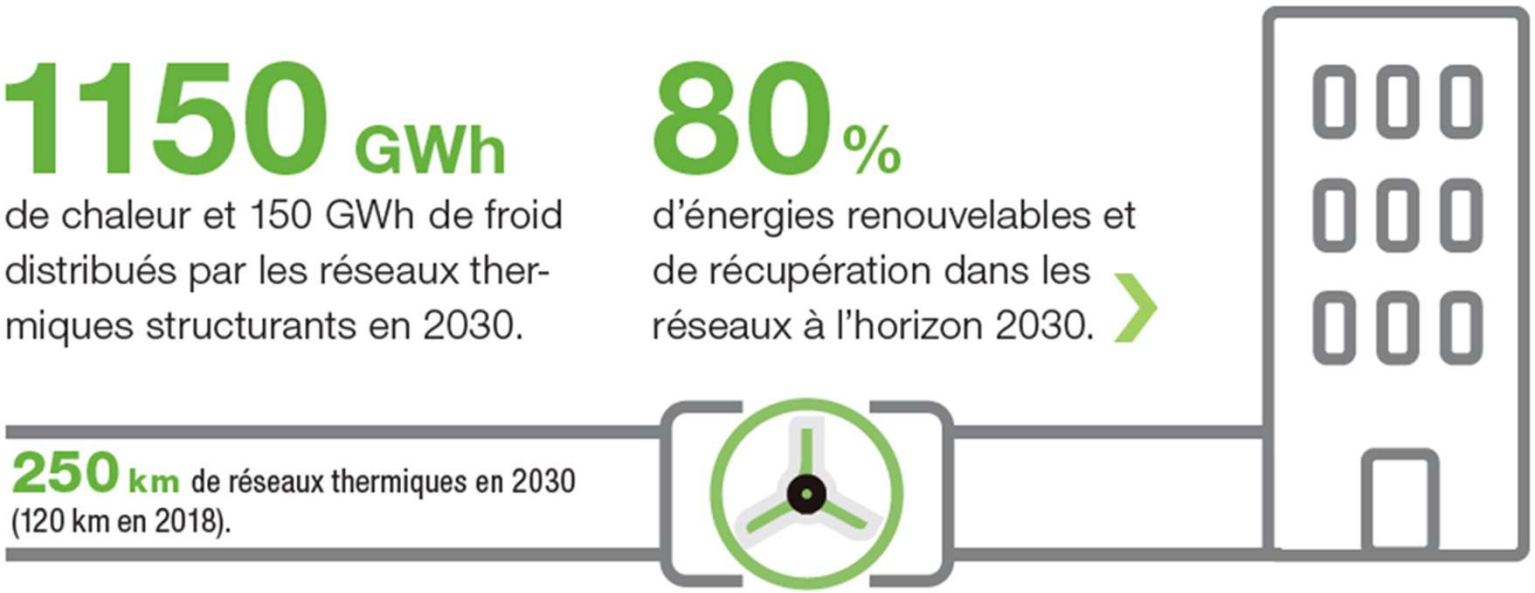

OBJECTIF N°4

Valoriser les ressources renouvelables

2030

520 GWh de rejets de chaleur (250 GWh en 2018)

200 GWh d'hydrothermie (10 GWh en 2018)

150 GWh de géothermie de faible et moyenne profondeur (0 GWh en 2018)

100 GWh issus de la filière bois-biomasse (0 GWh en 2018)

2030

100 GWh de production pour le solaire thermique (20 GWh en 2018)

2030

350 GWh de production solaire photovoltaïque (50 GWh en 2018)

710 GWh de production hydroélectrique (700 GWh en 2018)

40 GWh de production d'électricité éolienne (0 GWh en 2018)

ACCOMPAGNEMENT

Deux leviers pour la politique énergétique

- **Modifications légales et réglementaires**
  - → Solutions 100 % renouvelables au changement de chaudière
  - → Abaissement du seuil IDC à 450 MJ/m^2/an (HPE-THPE)
  - → Contrôle des performances après construction et rénovation
  - → Evolutions de la loi fédérale sur le CO_2

- **Mesures incitatives**
  - → Programme Bâtiment : 35 MCHF de subventions en 2020
  - → Actions GEnergie (Etat/SIG-éco21)
  - → Solutions de financement, incitations fiscales, etc.

PROGRAMME

Un outil au service de la transition énergétique

- Le PDE se focalise sur le périmètre de responsabilité de l'OCEN :
  → réponse aux besoins **thermiques** des bâtiments,
  → production et consommation **d'électricité**,
  → déploiement des grandes **infrastructures** énergétiques.

- Son programme d'actions se décline selon 5 grands axes **: Sobriété, Efficacité, Ressources, Stockage & gestion, Infrastructures.**

- 28 fiches-actions définissant des **objectifs** à court, moyen et long terme, ainsi que le **rôle et les responsabilités** des acteurs impliqués.

DÉMARCHE

Une co-construction avec tous les acteurs

- Volonté du Conseil d'État de **bâtir ce PDE en concertation avec l'ensemble des acteurs** : appropriation et mobilisation.
- **Exemplarité de l'État et des acteurs publics**, prise en compte de la problématique énergétique dans toutes les politiques sectorielles.
- Logique collective et inclusive : **engagement de toutes les parties prenantes** pour accélérer la transition énergétique du canton.
- **Création de valeur partagée** pour l'ensemble de la société : nouvel écosystème vertueux, vecteur de bien être, de croissance et de richesses locales durables.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

energie.ge.ch

« Pour un futur
enthousiasmant et durable
à Genève »

Transition énergétique,
Genève s'engage